

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du  
13 janvier 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 13 janvier 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
13 janvier 2014

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 13 janvier 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Autorisation de dépenses 2014
  - 6.3 Non capitalisation minimale
  - 6.4 Traitement des comptes recevables
  - 6.5 Annulation de créances irrécouvrables
  - 6.6 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster
  - 6.7 Accueil des nouveaux arrivants
  - 6.8 Émission de radio «On cultive les bons coups»
  - 6.9 Conférence d'information de la FQM
  - 6.10 Constitution d'une mutuelle de prévention
  - 6.11 Formation pour les élus : Vers les collectivités viables
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Stationnement dans la rue des Bouleaux
  - 7.2 Achat d'un souffleur
- 8 *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 8.1 Suivi des projets TECQ
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 9.1 Commandite pour le tournoi du Hockey mineur
  - 9.2 Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants
  - 9.3 Adhésion à l'AQLM
  - 9.4 Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet
- 10 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 11 *CORRESPONDANCE*
  - 11.1 Kino-Québec : l'activité physique, le sport et les jeunes
  - 11.2 Session d'information de la Sûreté du Québec
  - 11.3 Séance d'information pour les proches aidants
- 12 *VARIA*
  - 12.1 Amélioration du service postal canadien
  - 12.2 Journées de la persévérance scolaire
  - 12.3 Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb
  - 12.4 Demande de commandite pour le feuillet paroissial
  - 12.5 Invitation à l'activité bénéfique du Réseau prévention suicide BF et demande de commandite

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



- 12.6 Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francs
- 13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 14 **LEVÉE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**001-01-2014**  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**002-01-2014**  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**003-01-2014**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11526 à 11564	<b>155 066.77 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>39 991.40 \$</b>
Grand total des paiements	<b>195 058.17 \$</b>

**ADOPTÉE**

**004-01-2014**  
Autorisation de dépenses 2014

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes de 2014 jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires.

02 11000 131	REMUNERATION DE BASE - ELUS*	<b>25 127</b>
02 11000 133	ALLOCATION DE DEPENSES - ELUS*	<b>7 164</b>
02 11000 211	PART EMPLOYEUR - ELUS*	<b>1 375</b>
02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ELUS*	<b>700</b>
02 11000 454	FORMATION ET PERFECT - ELUS*	<b>800</b>
02 11000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ELUS*	<b>900</b>
02 11000 494	COTISATION, CONGRES - ELUS*	<b>2 100</b>
02 11000 610	FRAIS DE REPAS - ÉLUS	<b>300</b>
02 11000 951	QUOTE-PART M.R.C. - ELUS*	<b>9 107</b>
02 11010 133	ALLOCATION PORTABLES - ELUS*	<b>1 000</b>
02 12000 412	COURS MUNICIPALE PLESSISVILLE*	<b>5 000</b>
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM.*	<b>700</b>
02 13000 321	TIMBRES POSTES - ADM.*	<b>3 400</b>
02 13000 331	TELEPHONE - ADM.*	<b>1 400</b>
02 13000 335	INTERNET - ADM.*	<b>300</b>

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



02 13000 340	PUBLICATION D'AVIS - ADM.*	1 000
02 13000 347	SITE INTERNET	500
02 13000 410	HON. PROFESSIONNELS - ADM.*	10 000
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES - ADM.*	9 500
02 13000 414	ENTRETIEN LOGICIEL PG - ADM.*	6 700
02 13000 421	ASSURANCES GENERALES - ADM.*	17 500
02 13000 424	ASS. CAUTIONNEMENT - ADM.*	200
02 13000 451	CENTRALE ALARME BUREAU - ADM.*	77
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.*	1 000
02 13000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ADM.*	500
02 13000 494	COTISATION, CONGRES - ADM.*	1 400
02 13000 495	ENTRETIEN MÉNAGER - ADM.	2 000
02 13000 517	LOC. AMEUB. EQUIP. BUR. - ADM.	1 466
02 13000 522	ENT. REP. BAT, TERRAIN - ADM*	1 000
02 13000 527	ENT. REP. EQUIP. BUREAU - ADM*	500
02 13000 610	FRAIS DE REPAS - ADM.*	150
02 13000 631	ESSENCE - ADM	1 560
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - ADM.*	125
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.*	6 500
02 13000 681	ELECTRICITE - ADM.*	2 800
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.*	15 114
02 13010 141	SALAIRE - DIRECTEUR GENERAL *	40 674
02 13010 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	8 135
02 13010 252	C.S.S.T. - DIRECTEUR GENERAL	813
02 13010 413	VERIFICATION - ADM.*	19 000
02 13010 419	MUTATION*	300
02 13010 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - ADM.*	700
02 13010 494	F.Q.M. COTISATION - ADM.*	1 317
02 13010 527	ENT. REP. EQUIPEMENT*	500
02 13020 141	SALAIRE SECRETAIRE*	29 734
02 13020 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	5 352
02 13020 252	C.S.S.T. - SECRETAIRE	595
02 13020 419	MUTUELLE DE PRÉVENTION	1 000
02 15000 951	QUOTE-PART M.R.C. ÉVALUATION MAJ	17 354
02 15010 951	QUOTE PART M.R.C. INDEXATION ROLE	22 474
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC*	128 387
02 22000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE CASERNE ET BORNES	1 000
02 22000 521	REP.ENT.BORNE FON*	800
02 22000 681	ELECTRICITE - P.I.*	4 550
02 22000 951	QUOTE-PART MRC*	93 858
02 22010 522	ENTRETIEN POSTE POMPIERS*	1 000
02 32000 141	SALAIRE REGULIER - VOIRIE*	5 370
02 32000 200	PART EMPLOYEUR - VOIRIE*	3 586
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	359
02 32000 331	CELLULAIRE, PAGET - VOIRIE*	400
02 32000 411	ARPENTEUR - VOIRIE*	1 500
02 32000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE GARAGE - VOIRIE	400
02 32000 454	FORMATION - VOIRIE*	1 500

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



02 32000 455	IMMATRICULATION - VOIRIE*	415
02 32000 517	LOCATION MACHINERIE - VOIRIE	2 500
02 32000 521	DEBROUSSAILLAGE, FAUCHAGE*	9 700
02 32000 522	ENT. REP. GARAGE+TERRAIN*	1 000
02 32000 525	ENT. REP. VEHICULES - VOIRIE*	1 000
02 32000 526	ENT. ET RÉP. MACH./OUTIL./ÉQU.	1 000
02 32000 621	PIERRE RECHARGEMENT	36 745
02 32000 625	ASPHALTE*	47 000
02 32000 629	ASPHALTE FROIDE*	1 500
02 32000 631	ESSENCE, HUILE, DIESEL -VOIRI*	5 000
02 32000 641	QUINCAILLERIE - VOIRIE*	1 000
02 32000 643	OUTILS - VOIRIE*	600
02 32000 681	ELECTRICITE GARAGE - VOIRIE*	1 500
02 32000 682	PROPANE GARAGE - VOIRIE*	900
02 32010 141	SALAIRE ADJOINT*	12 559
02 32010 521	NETTOYAGE PLUVIAL*	5 000
02 32020 521	NETTOYAGE DE FOSSES*	25 000
02 32030 521	EPANDAGE CALCIUM*	14 000
02 32040 521	ENTRETIEN RUES ET CHEMINS*	17 500
02 32050 521	NIVELAGE*	15 000
02 32060 521	PONTS-PONCEAU*	12 000
02 32070 521	MARQUAGE DE LIGNES*	5 000
02 32090 521	PONT*	12 000
02 32100 521	IMMO VOIRIE	40 000
02 33000 141	SALAIRE REGULIER - ENL. NEIGE*	814
02 33000 200	PART EMPLOYEUR - ENL. NEIGE*	543
02 33000 252	C.S.S.T. - ENL. DE LA NEIGE	54
02 33000 443	CONTRAT CHEMIN D'HIVER*	174 000
02 33010 141	SALAIRE ADJOINT - ENL. NEIGE*	1 903
02 34000 521	ENT. REP. - ECLAIRAGE*	3 000
02 34000 681	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	13 000
02 35500 521	ENT. INST. TROTTOIRS	1 500
02 35500 649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATIO*	3 500
02 37000 951	QUOTE-PART MRC TRANSPORT	14 197
02 41300 141	SALAIRE REGULIER - DIST. EAU*	3 254
02 41300 200	PART EMPLOYEUR - DIST. EAU*	2 173
02 41300 252	C.S.S.T. - DIST. DE L'EAU	217
02 41300 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - DIST*	350
02 41300 444	ANALYSE EAU POTABLE - DISTR.*	1 800
02 41300 454	SERVICES DE FORMATION - DISTR*	3 000
02 41300 521	ENT. REP. INFRASTRUCTURE - DI*	2 000
02 41300 631	DIESEL GÉNÉRATRICE	800
02 41300 649	AUTRES PIECES ET ACC - DIST.*	1 000
02 41300 681	ELECTRICITE - DISTR.*	15 000
02 41310 141	SALAIRE ADJOINT DIST. EAU*	7 612
02 41400 141	SALAIRE REGULIER - T.E.U.*	3 580
02 41400 200	PART EMPLOYEUR - T.E.A.*	2 390
02 41400 252	C.S.S.T. - T.E.U.	239

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



02 41400 445	ANALYSE EAU USEES - T.E.U.*	750
02 41400 454	SERVICES DE FORMATION - T.E.U.	500
02 41400 521	ENT.REP. INFRASTRUCTURES - TE*	4 000
02 41400 635	PRODUITS CHIMIQUES - T.E.U.*	10 000
02 41400 681	ELECTRICITE - T.E.U.*	8 600
02 41410 141	SALAIRE AJOINT - T.E.U.*	8 373
02 41500 521	ENT.REP.INFRASTRUCTURES - EGO*	2 000
02 41500 649	AUTRES PIECES ET ACC. - EGOUT*	1 500
02 41500 681	ELECTRICITE - EGOUT*	3 000
02 45110 446	CUEILLETTE/TRANSPORT DÉCHETS	45 000
02 45120 446	ÉLIMINATION DES DÉCHETS	33 000
02 45121 446	JOURNÉE NORMAND-MAURICE	2 000
02 45210 446	CUEILLETTE/TRANSPORT MAT. RECYCL.	35 000
02 45220 446	TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES	10 100
02 45221 446	COLLECTE ENCOMBRANTS ORAPÉ	3 622
02 46000 951	QUOTE PART MRC HYGIÈNE DU MILIEU	9 457
02 47000 996	PROGRAMMES CHANGEZ D'AIR ET AUTRES	2 000
02 52000 970	PARTICIPATION O.M.H.*	5 000
02 52100 970	PARTICIPATION PSL (CORPO AÎNÉS)	5 000
02 59000 443	ENLEVEMENT NEIGE - EDIFICE*	1 100
02 59000 522	ENT. ET REP. EDIFICE ST-LOUIS*	1 000
02 59000 681	ELECTRICITE - EDIFICE*	6 400
02 61000 141	SALAIRE REGULIER - INSP. BAT.*	3 254
02 61000 200	PART EMPLOYEUR - INSP.BAT.*	2 173
02 61000 252	C.S.S.T. - A.U.D.	217
02 61000 494	COTISATION, CONGRES - URB*	350
02 61000 414	LOGICIEL DE PERMIS	225
02 61000 951	QUOTE PART - AMENAGEM. M.R.C.*	25 247
02 61010 141	SALAIRE REGULIER - ADJOINT	7 612
02 62100 951	C.L.D. DE L'ERABLE*	19 474
02 62100 959	CDEL	16 000
02 69000 629	MATERIAUX DIVERS - EMBELLISS.	5 250
02 69000 681	ÉLECTRICITÉ - EMBELLISSEMENT	785
02 69000 999	PROMOTION MUNICIPALITE*	23 828
02 69010 951	QUOTE-PART TELECOMMUNICATION*	2 499
02 70120 141	SALAIRE COORDONNATEUR - C.C.R.*	24 098
02 70120 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -C*	5 190
02 70120 252	C.S.S.T. - C.C.R.*	602
02 70120 310	FRAIS DEPLACEMENT - C.C.R.*	400
02 70120 331	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.*	75
02 70120 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - C.C.*	2 500
02 70120 493	RELATIONS EXTERIEURES - C.C.R*	200
02 70120 494	COLLOQUE - C.C.R.*	1 400
02 70120 522	ENT. ET REP. BAT-TERRAIN - CC*	7 000
02 70120 527	ENT. REP. - AMEUB.EQUIP. - CCR	200
02 70120 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - CCR*	20 000
02 70120 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - C.C.R*	1 200
02 70120 670	FOURNITURES BUREAU - C.C.R.	100



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



02 70120 681	ELECTRICITE - C.C.R.*	12 500
02 70122 141	SALAIRE MONITR., GARD., REMP*	12 000
02 70124 331	CELLULAIRE LOISIRS - CCR	200
02 70130 141	SALAIRE - ENTRETIEN, PATINOIRE	3 289
02 70130 200	COT. EMPLOYEUR - PATINOIRE	493
02 70130 252	C.S.S.T. - PATINOIRE	66
02 70130 517	LOCATION SYSTEME RÉFRIGÉRATION	14 600
02 70130 522	ENT. ET REP. SURFACE DESJARDINS	2 000
02 70130 525	ENT. ET REP. ZAMBONI - PATINOIRE	1 000
02 70130 526	ENT. ET REP. MACH. ÉQUIP. - PATINOIRE	1 000
02 70130 681	ELECTRICITE - SYST. RÉFRIGÉRATION	8 000
02 70130 682	PROPANE GARAGE ZAMBONI - PATINOIRE	5 000
02 70151 141	SALAIRE ENT. EXT. - SAISONNIER	30 600
02 70151 200	COT. EMPLOYEUR - SAISONNIER	5 508
02 70151 252	CSST - SAISONNIER	612
02 70151 310	FRAIS DEPLACEMENT - SAISONNIER*	500
02 70151 526	ENT. REP. MACH. EQUIP.	1 000
02 70151 522	ENTRETIEN EXTÉRIEUR À FORFAIT	6 120
02 70151 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - AIRE DE REPOS	5 000
02 70160 951	PARC LINEAIRE DES BOIS-FRANCS*	1 609
02 70161 951	MONT APIC*	1 934
02 70162 951	CENTRE AQUATIQUE REGIONAL	2 647
02 70190 970	POLITIQUE SPORT-ACTION	2 500
02 70191 970	CONTRIBUTION PARC ÉCOLE BON-PASTEUR	10 000
02 70193 970	PARTENAIRES 12-18	2 933
02 70195 141	SALAIRE RÉGULIER - GYMLYST	8 033
02 70195 200	COT. EMPLOYEUR - GYMLYST*	1 735
02 70195 252	C.S.S.T. - GYMLYST	193
02 70195 331	TELEPHONE - GYMLYST*	200
02 70195 340	PROMOTION - GYMLYST*	300
02 70195 454	FORMATION - GYMLYST*	1 000
02 70195 522	ENT. ET REP. LOCAL - GYMLYST*	300
02 70195 526	ENT. RÉP. APPAREILS - GYMLYST*	2 500
02 70195 660	ARTICLES NETTOYAGE - GYMLYST*	150
02 70195 681	ÉLECTRICITÉ - GYMLYST*	6 400
02 70195 725	ARTICLES DE SPORTS - GYMLYST*	400
02 70230 331	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	75
02 70230 414	SIMBA INFORMATIQUE - BIBLIO*	1 000
02 70230 451	CENTRALE ALARME - BIBLIO*	75
02 70230 493	RELATION EXTERIEURES - BIBLIO*	150
02 70230 494	COTISATION C.R.S.B.P - BIBLI*	8 700
02 70230 495	ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIO	2 000
02 70230 522	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE*	260
02 70230 681	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE*	1 500
02 70230 725	ACHAT ÉQUIPEMENTS	3 000
02 70230 970	SUBVENTION COMITE BIBLIOTHEQU*	750
02 70259 141	SALAIRE - GARE	3 045
02 70259 200	COTISATIONS EMPLOYEUR - GARE	457
02 70259 252	C.S.S.T. - GARE	61

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



02 70259 310	FRAIS DEPLACEMENT - GARE	150
02 70259 345	PUBLICITÉ - GARE	500
02 70259 447	SYMPOSIUM LYST'ART - GARE	2 000
02 70259 499	AMENAGEMENT EXPOSITION - GARE	1 500
02 70259 522	ENT. REP. - GARE	1 500
02 70259 681	ELECTRICITE - GARE	700
02 70290 447	SPECTACLES (ÉGLISE OU SALLE CDEC)	1 500
02 70290 951	QUOTE PART MRC CULTURE	3 526
02 92100 840	INTERETS - DETTES LONG TERME	62 012
02 99200 891	INTERETS - MARGE	1 000
03 50000 000	REMBOURSEMENT EN CAPITAL	209 260

**ADOPTÉE**

005-01-2014  
Non  
capitalisation  
minimale

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 1 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

**ADOPTÉE**

006-01-2014  
Traitement des  
comptes  
recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui n'ont pas payés ou pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2013 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 4 février 2014. De plus, un montant de 15.00\$ pour les frais d'administration et de poste relatifs à l'envoi de cet avis sera facturé à chaque immeuble dont des taxes sont dues. En cas de non-paiement des taxes ou de non-entente, le tout sera transmis à la MRC de l'Érable pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable. Dans un tel cas, il est à noter que l'ouverture de dossier à la MRC ainsi que la désignation cadastrale qui devra être effectuée par un notaire représentent des frais minimaux de 110.00\$ par fiche de contribuable.

**ADOPTÉE**

007-01-2014  
Annulation de  
créances  
irrecouvrables

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que les sommes dues pour les matricules suivants soient annulées :

Matricule	Montants annulés
1837-42-2432	95.40\$
2137-15-2664	21.44\$
2735-59-3010	7.50\$

**ADOPTÉE**

Avis de motion et  
présentation d'un  
projet de  
règlement

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion et présente un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster, et qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**008-01-2014**

Accueil des nouveaux arrivants

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Alain Moisan et Madame Lise Bouchard-Lambert comme représentants de la municipalité pour l'accueil des nouveaux arrivants dans notre municipalité.

**ADOPTÉE**

**009-01-2014**

Émission de radio «On cultive les bons coups»

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer à une émission de radio «On cultive les bons coups» au coût de 130.00\$ et, s'il y a lieu, à une émission supplémentaire à l'automne. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**010-01-2014**

Constitution d'une mutuelle de prévention

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

**ADOPTÉE**

**011-01-2014**

Formation pour les élus : Vers les collectivités viables

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal désigne le coordonnateur des loisirs pour participer à la formation «Vers les collectivités viables» offerte par Vivre en ville qui se tiendra à Québec le 23 janvier prochain. Le coût d'inscription de 175\$ plus taxes sera puisé au poste Formation loisirs (02 70120 454).

**ADOPTÉE**

**012-01-2014**

Achat d'un souffleur

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les P'tits moteur enr. pour l'achat d'une souffleuse Honda au prix de 3 794.16\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Achat – machinerie-équipement (02 32000 725). Pour ce faire un transfert budgétaire du poste Immo – voirie (02 32100 521) est autorisé.

**ADOPTÉE**

**013-01-2014**

Commandite pour le tournoi du Hockey mineur

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins au Hockey mineur pour son tournoi du 24-25-26 janvier 2014.

**ADOPTÉE**



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**014-01-2014**  
Commandite  
pour le tournoi  
Rêves d'enfants

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins à la Fondation Rêves d'enfants pour son tournoi du 28-29-30 mars 2014.

**ADOPTÉE**

**015-01-2014**  
Adhésion à  
l'AQLM

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal. La somme approximative de 342.65\$ taxes incluses requise sera puisée au poste Colloque (02 70120 494)

**ADOPTÉE**

**016-01-2014**  
Contribution  
annuelle à la  
bibliothèque  
Graziella-Ouellet

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le versement de la contribution annuelle de 750\$ au Comité de la bibliothèque. Cette dépense sera puisée au poste Contribution Comité bibliothèque (02 70230 970).

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**017-01-2014**  
Amélioration du  
service postal  
canadien

**ATTENDU Qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;**

**ATTENDU QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**ATTENDU QUE** le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

**ATTENDU QUE** le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la Municipalité de Lyster écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

### ADOPTÉE

**018-01-2014**  
Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster appui les *Journées de la persévérance scolaire* par cette résolution valide pour les 4 prochaines années.

QUE nous nous engageons à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire lors des Journées de la persévérance scolaire en février de chaque année, soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre municipalité.

### ADOPTÉE

**019-01-2014**  
Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 125.00\$ à la Conseil des Chevaliers de Colomb pour son souper de la St-Valentin du 15 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

**020-01-2014**  
Demande de commandite pour le feuillet paroissial

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ à la Fabrique Sainte-Anastasie-de-Lyster pour l'insertion de la carte d'affaire de la municipalité dans le feuillet paroissial pour l'année 2014. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

**021-01-2014**  
Invitation à

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'activité bénéfique du Réseau prévention suicide BF et demande de commandite

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis pour l'activité bénéfique du 4 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

**022-01-2014**  
Demande d'aide financière  
Association de la fibromyalgie des Bois-Francis

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100.00\$ en appui financier à l'Association de la fibromyalgie des Bois-Francis. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

**023-01-2014**  
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

**024-01-2014**  
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 51.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2014

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière